

Jour de libération fiscale

En Suisse, on travaille jusqu'au 21 mai pour l'Etat

Ce n'est qu'à partir d'aujourd'hui que la population peut disposer librement de ses revenus. Les impôts, les assurances sociales et les prélèvements obligatoires en absorbent une part toujours plus importante. Cette date ne cesse d'être repoussée. C'est ce que montre la quote-part fiscale élargie calculée par Avenir Suisse.

En Suisse, les impôts ne sont pas les seules charges qui pèsent sur les revenus. En effet, des cotisations à l'AVS, à l'AI, aux APG et à l'assurance-chômage sont prélevées chaque mois sur le revenu. A cela s'ajoutent d'autres prélèvements obligatoires : cotisations à la caisse de pension, primes d'assurance-maladie, assurances-accidents et redevance radio-télévision. Ce qui peut parfois sembler supportable pris séparément finit par représenter une charge considérable une fois additionné.

La quote-part fiscale élargie met en évidence à quel point ces charges limitent la marge de manœuvre financière. Elle mesure la part de la production économique totale qui doit être obligatoirement versée avant que la population puisse disposer librement de ses revenus. Au total, cela représente aujourd'hui 38,5 % du produit intérieur brut (PIB), comme le montrent les nouveaux calculs d'Avenir Suisse. Sur chaque franc gagné, près de 40 centimes ne peuvent ainsi pas être utilisés librement.

Le jour de libération fiscale montre l'ampleur de cette charge. Il marque la date jusqu'à laquelle la population travaille exclusivement pour payer les impôts, les assurances sociales et les prélèvements obligatoires. Ce n'est qu'à partir de cette date que les revenus commencent réellement à revenir aux ménages. Les données les plus récentes le confirment : ce jour tombe le 21 mai, soit 141 jours après le début de l'année.

Cette date ne cesse d'être repoussée. En 1940, le jour de libération fiscale tombait le 4 février. Aujourd'hui, il survient trois mois et demi plus tard. Chaque décennie, il est repoussé en moyenne d'une semaine. La Suisse n'est donc plus une exception en matière de liberté financière. Son jour de libération fiscale tombe à peine plus tôt qu'en Allemagne ou en Suède.

Bien sûr, une part importante de ces prélèvements remplit des fonctions essentielles telles que le financement des prestations publiques ou la constitution d'un capital de prévoyance. Mais quel que soit leur objectif, leur effet reste le même : l'Etat et les systèmes obligatoires restreignent de plus en plus la marge de manœuvre financière des citoyens. Les responsables politiques devraient y réfléchir avant de décider de nouveaux prélèvements.

avenir essential : Jour de libération fiscale, Michele Salvi et Philippe Güttinger, 1 page, disponible en ligne le 21 mai 2026 à 5 h sur www.avenir-suisse.ch.

Pour plus d'informations : Michele Salvi, +41 44 445 90 09, michele.salvi@avenir-suisse.ch ; Diego Taboada, +41 21 612 66 15, diego.taboada@avenir-suisse.ch